

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Création d'un forage d'exploitation d'eau pour le besoin de l'établissement ICPE d'élevage de bovins de l'E.A.R.L. AUBOURG Julien sur le territoire de la commune de GAINNEVILLE (76).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom AUBOURG

Prénom Julien

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

E.A.R.L. AUBOURG Julien

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Julien AUBOURG

RCS / SIRET

| 7 | 2 | 0 | | 2 | 0 | 5 | | 3 | 7 | 9 | | 0 | 0 | 0 | | 1 | 9 |

Forme juridique

E.A.R.L.

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
27. Forages en profondeur, notamment les forages géothermiques, les forages pour l'approvisionnement en eau, à l'exception des forages pour étudier la stabilité des sols.	a) Forages pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50 m.

4. Caractéristiques générales du projet

Dolvent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Réalisation d'un forage d'une profondeur maximale de 107 m, selon les procédés Marteau-Fond-de-Trou et Rotary au diamètre de foration F.165 mm (tubé/crépiné PVC F.125-113 mm avec cimentation annulaire en tête jusqu'à au moins 30 m/sol, sous le mur de la formation de l'Argile résiduelle à silex).

Les travaux de réalisation du forage resteront d'une durée limitée (2-3 jours) et ne généreront pas de nuisances sonores durables (fonctionnement d'un compresseur).

Le forage projeté, implanté au milieu d'une parcelle enherbée, sur une aire subhorizontale, n'aura au sol qu'une emprise de quelques m2 (tête de forage, dalle de propreté) et n'occasionnera pas de nuisances visuelles ni sonores (au fil de l'exploitation --> Pompe immergée 3-4").

L'emplacement de l'ouvrage a été déterminé de façon à respecter la distance réglementaire de 35 m de toute source potentielle de pollution de la ressource en eau souterraine et superficielle.

4.2 Objectifs du projet

L'activité d'élevage de l'E.A.R.L. AUBOURG Julien à son établissement de Gainneville, implanté au N. de l'agglomération et au S. de celle de Saint-Laurent-de-Brévedent (76), porte sur celle de 50 vaches allaitantes, de 150 génisses et de 50 taurillons (boucherie), activité qui nécessiterait un volume d'eau annuel compris entre 3 190 et 5 840 m³/an, de 8,80 à 16 m³/j, soit 1 h 3/4 à 3 h 1/4 de pompage quotidien pour un débit technique escompté du forage projeté de 5 m³/h.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Mise en place sur le site pour moins d'une semaine d'une foreuse MFT (et/ou ROTARY) avec un compresseur d'air pour la réalisation et la complétion du forage.

Accumulation limitée autour de la tête de forage de cuttings argileux et crayeux qui seront évacués par le maître d'ouvrage.

Si l'on s'en réfère aux ouvrages réalisés dans le secteur du projet, le forage pourrait être porté jusqu'à 100 m/sol pour capter l'aquifère des formations crayeuses du Crétacé supérieur sans atteindre les premiers termes (argileux) albo-néocomiens.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le suivi quantitatif des eaux brutes exhaurées sera opéré sur le forage par la mise en place d'un compteur volumétrique à l'exhaure.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier déclaratif de création avec notice d'incidence sur l'environnement au titre de la rubrique 1.1.1.0. du Code de l'Environnement (établi par le bureau d'études géologiques: GéoSen).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
FORAGE Profondeur maximale envisagée : 105 m Foration : F.254 mm de 0 à 30 m - Colonne Acier : F.184 mm de 0 à 30 m Foration : F.165 mm - Tubage/crépine PVC : F.125-113 mm	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

COORDONNEES LAMBERT 93 :

x = 501 824

y = 6 939 251

z # + 99,60 m

CADASTRE :

Commune : GANNEVILLE (76)

Parcelle : 38 - AC

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :
CURES (72).

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	PPRNI - 05 juin 2013 Toutefois, la position topographique du point d'implantation du forage projeté semble le placer hors d'atteinte des crues majeures pouvant affecter es cours d'eau locaux.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Nappe de l'Albien-Néocomien captive (Masse d'eau 3218) qui ne sera pas atteinte dans le cadre du projet. L'aquifère visé est celui de la nappe de la craie (Masse d'eau 3202). Une note complémentaire a par ailleurs été établie sur ce point en réponse à la demande de la DDTM 76 76-2017-00573/JS du 04 juillet 2017 (Cf. --> ANNEXE 3).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Craie céno-turonienne. Masse d'eau : 3202 (Craie altérée de l'estuaire de la Seine).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rabattement local temporaire très réduit de la surface piézométrique.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un dossier de création de forage(s) avec notice d'incidence a été établi au titre de la rubrique 1.1.1.0. du Code de l'Environnement qui comporte des chapitres d'évaluation de l'impact du projet sur la ressource en eau souterraine et sur les écoulements superficiels, conformément à la doctrine fixée par la DREAL Haute-Normandie. NB : BEQESU = 1,85 % - BEQESU = 1,01 %
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF 2 de " Les falaises et les valleuses de l'estuaire de la Seine " distante de 1 490 m au S.O. ZNIEFF 1 du " Vallon de Rogerville " à 2 050 m vers le S.E.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Exploitation du forage définitif par pompe électrique immergée.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Eaux brutes exaurées utilisées pour les besoins de l'élevage de bovins.
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le prélèvement d'eau souterraine envisagé va se substituer à celui du réseau de distribution AEP sollicitant probablement la même ressource en eau.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le système hydraulique de refoulement des eaux brutes prélevées devra être équipé d'un dispositif qui garantira de façon absolue que ces eaux resteront séparées de celles du réseau de distribution AEP.

7. Auto-évaluation (obligatoire)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non - Il doit être soumis à une déclaration avec notice d'incidence (étayée) au titre de la rubrique 1.1.1.0. du Code de l'Environnement (Dossier déjà établi et transmis à la DDTM 76).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
ANNEXE 1 - CERFA n°14734.
ANNEXE 2 - Situation géographique (IGN 1/25 000° + GEOPORTAIL + Extrait cadastral).
ANNEXE 3 - Coupe géologique et technique prévisionnelle.
ANNEXE 4 - Note complémentaire du 17 juillet 2017 en réponse à la DDTM 76.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

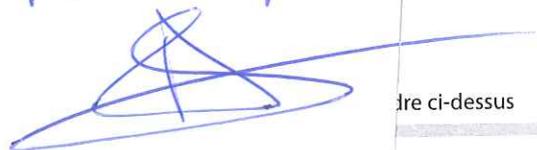


Fait à GAINNEVILLE (76)

le, 14/09/2017

Signature

MR FURBourg Julien



Signature ci-dessus